



Le président Alain RAYNAL
<alan-rainal@wanadoo.fr>
dossier suivi par <didier.agar@free.fr>

Madame, Monsieur le député,

Le CREO de Midi-Pyrénées regroupe les différentes associations départementales d'enseignants d'occitan de l'Education nationale.

Nous vous prions de trouver ci-joint pour information une copie de la lettre que notre association fédérale, la FELCO¹, adresse à Monsieur le ministre de l'Education nationale. Ce courrier fait état des principales difficultés rencontrées depuis quelques années et particulièrement lors de cette rentrée scolaire. Ces difficultés aboutissent à **une diminution de l'offre d'enseignement de la langue d'oc** ce qui est en contradiction avec l'augmentation de l'intérêt que lui porte la population, avec l'effort entrepris par certaines Collectivités territoriales pour la transmission de "cet élément du patrimoine national" et avec les engagements de notre pays sur " la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles".

► **Nous vous demandons d'intervenir auprès de Monsieur le ministre pour qu'un plan cohérent de rénovation de l'enseignement des langues régionales soit très prochainement établi et rendu public.**

Notre association constate également que la dégradation des conditions d'enseignement découle de l'absence de législation concernant **la place des langues régionales dans la société française**. C'est pourquoi la FELCO participe au collectif d'associations culturelles "Anem Òc!" qui a réuni 20 000 personnes à Béziers en mars dernier pour réclamer une réelle politique publique en faveur de l'occitan et des autres langues de France. Plusieurs d'entre vous ont à ce jour apporté leur soutien à l'appel correspondant , "Anem! Per la lenga occitana: Òc!", et nous les en remercions.

► **Nous vous demandons d'étudier aujourd'hui les conditions d'adoption par le parlement d'un cadre législatif assorti de mesures très concrètes qui permette de sécuriser une fois pour toutes la situation des langues régionales de France.**

Notre association, à travers ses sections départementales notamment, se tient à votre disposition pour tout éclaircissement et toute réflexion sur cette question.

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le député, l'expression de toute notre considération.

Alain Raynal
président du CREO de Midi-Pyrénées

pièces jointes:

- lettre du 23 septembre 2007 à Monsieur le ministre de l'Education nationale
- dossier du 27 juin 2007 « Quelle place pour les langues et cultures régionales à l'école publique ? L'enseignement de l'occitan aujourd'hui et demain »
- appel à signer « Anem! Per la lenga occitana: Òc »/ liste des signataires à ce jour



F E L C O

Siège social : Centre Régional de Documentation pédagogique

Allée de la Citadelle 34064 – Montpellier Cedex 2

Le Président de la FELCO

Philippe Martel, chercheur CNRS

Montpellier le 23 septembre 2007

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de reprendre contact avec vous, à l'occasion de cette rentrée scolaire, et suite à l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder le 27 juin dernier.

Nous nous permettons d'insister sur la nécessité **d'une intervention ferme et publique de votre part sur la question des langues de France.**

Actuellement, en effet, l'absence d'une mention explicite du concours des langues régionales à l'acquisition du « socle commun », le fait que seules les langues étrangères apparaissent dans le BOEN du 12 avril 2007 fixant les horaires et les programmes pour le premier degré, font dire à plusieurs niveaux (IA-DSDEN, IEN), même dans les académies où l'enseignement est développé, qu'enseigner une langue régionale « n'a plus de caractère de légalité » au primaire.

Pourtant le programme du primaire actualisé (prenant en compte l'enseignement bilingue aussi) est sur le point de paraître¹. Il faut mettre en cohérence les textes existants.

Dans le second degré, la politique annoncée de rigueur budgétaire et de suppression de postes vise au premier degré les options, et parmi celles-ci les langues régionales ne sont pas les plus solides. Rappelons que pour l'occitan, c'est l'enseignement optionnel qui regroupe l'immense majorité des élèves.

Toute compression de moyens, toute réorganisation scolaire qui nous « oublie » (l'interprétation des nouvelles dispositions pour brevet des collèges par exemple), dans

1 Publié depuis au BO hors série n°9 du 27 septembre 2007

l'état de précarité où se trouve notre enseignement, correspond à une véritable liquidation .

La rentrée 2007 a été particulièrement difficile pour l'occitan, dans toutes les académies : des ouvertures de cursus bilingues prévues et non réalisées, des remplacements impossibles de professeurs malades, tous les contractuels, TZR ou vacataires étant d'ores et déjà mobilisés.

Nous avons donc besoin, sous peine d'une aggravation irrémédiable :

- d'un **texte nouveau de cadrage national** dont le contenu (ou tout au moins l'existence) soit rappelé dans les textes généraux (circulaires par degrés, arrêtés sur le brevet des collèges, circulaires de rentrée, circulaires sur les langues...
- d'une **incitation précise** émanant du ministère en direction des rectorats pour établir des conventions avec les Régions, en application de l'article L. 312-10 du code de l'éducation.
- d'une **normalisation** de notre enseignement pour lequel, entre le professeur certifié et l'IGEN, il n'y ni agrégation ni IA-IPR. Rappelons pour ces derniers qu'en termes de moyens, il ne s'agit que de transformer des postes existants de chargés de mission en postes d'IA-IPR.

La FELCO demande que des mesures soient prises rapidement. Elle rappelle en particulier votre promesse, Monsieur le Ministre d'organiser une **réunion de concertation avec l'Inspecteur Général et les chargés de mission**, afin de faire le point sur tous ces problèmes, et de dresser un état des lieux aussi fidèle que possible.

Cet état des lieux peut se faire à partir de l'enquête ordonnée par la DGESCO sur « l'enseignement des langues et cultures régionales à l'école, au collège et au lycée : année scolaire 2005-2006 », enquête suivie par M. Loubaud (juillet 2006).

La FELCO se tient prête à fournir de son côté toutes les indications nécessaires.

Monsieur le Ministre, l'entretien que vous nous aviez accordé, dont nous avons rendu compte largement sur le terrain à nos collègues, aux parents d'élèves, aux nombreux élus qui se préoccupent du sort de l'enseignement de nos langues et cultures dans le service public, avait suscité des espoirs. Nous vous demandons instamment de ne pas les décevoir, et de donner, de toute urgence, des signes concrets et publics de l'attachement à ces langues et cultures que vous avez exprimé devant nous.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/O Philippe Martel,
M. J. Verny, co-secrétaire FELCO

NOUS SOUTENONS L'APPEL : " ANEM ! PER LA LENGA OCCITANA : ÒC !* "

La préservation de la pluralité linguistique et culturelle dans le monde est un enjeu majeur pour les années à venir. En France, la situation légale est pourtant défavorable à cette préservation.

La langue occitane, notamment, est particulièrement menacée par l'absence de politique positive pour sa transmission.

Il faut donc créer, sur l'ensemble des pays d'Oc, un environnement favorable à l'enseignement de la langue et dans la langue, à la création culturelle en occitan, à la présence de la langue dans les médias électroniques, audiovisuels et écrits, à son emploi dans la vie publique et sociale.

Tout cela sera un encouragement à la transmission familiale de la langue d'oc.

Les médias

Nous voulons un service public de radio et de télévision en langue occitane.

Nous demandons une aide spécifique pour les opérateurs privés (radios associatives, télévisions, presse) qui travaillent en faveur de la langue d'oc.

La création

Le soutien à la création, c'est une politique spécifique en faveur de l'édition, du théâtre, du spectacle vivant en général, du cinéma et de la musique. La population doit pouvoir découvrir une culture trop souvent occultée.

L'enseignement

Il faut que chacun puisse choisir s'il le souhaite un enseignement sous des formes diverses :

– un enseignement en occitan (bilingue à parité horaire ou en immersion) ;

– un enseignement de la langue et de la culture d'oc ;

– un enseignement spécifique en direction des adultes.

Il s'agit d'une politique d'offre généralisée.

La vie publique

L'occitan doit être présent dans la vie publique. Cela veut dire par exemple :

– le respect de la toponymie et la mise en place d'une signalisation bilingue ;

– l'encouragement à l'utilisation de la langue d'oc dans les lieux publics et dans la vie sociale.

Toutes ces demandes ont pour seul but de permettre à une langue de vivre et à ceux qui le désirent de l'utiliser. Elles s'adressent à la fois aux collectivités locales occitanes (communes, communautés de communes, départements, régions) et à l'Etat. Chacun doit prendre en charge ce qui est de sa responsabilité. Il appartient à l'Etat d'adapter sa législation.

** Allons ! Pour la langue occitane : oui !*

Institut d'Estudis Occitans, Felibrige, Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc, Calandreta, Òc-Bi, Joventut d'Òc

Députés de Midi-Pyrénées signataires au 01.10.07

Gérard BAPT (31); Yves CENSI (12); Pierre COHEN (31); Philippe FOLLIOU (81); Pierre FORGUES (65); Monique IBORRA (31); Jean-Louis IDIART (31); Françoise IMBERT (31); Jean LAUNAY (46); Patrick LEMASLE (31); Catherine LEMORTON (31); Philippe MARTIN (32); Martine MARTINEL (31); Frédérique MASSAT (09)

autres élus signataires sur :

www.manifestarperloccitan.com

Si vous ne l'avez déjà fait, nous vous invitons à manifester votre soutien en nous retournant ce bulletin . Merci.

- par courrier électronique à : anem.sostenguem@free.fr

- par courrier postal à : CREO Midi Pyrénées – 56 , rue du Taur – 31 000 Toulouse

Madame, Monsieur

député(e) de

apporte son soutien à l'appel « **Anem ! Per la lenga occitana, òc !** »

Date et signature :

Message complémentaire :